

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0112-2023**

**OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0112\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose :

VU la délibération n° 0112-2022 du Comité Syndical du SICASIL du 16 décembre 2022 relative à l'approbation du rapport portant sur le choix de la Société SUEZ Eau France en qualité de délégataire du service public de l'eau potable et à l'approbation des termes du contrat de délégation et de ses annexes ;

VU la délibération du Conseil départemental des Alpes-Maritimes du 7 octobre 2022, approuvant « le Plan départemental de gestion de l'eau »

VU la délibération n° 0503.2023 du Comité Syndical du SICASIL du 9 mars 2023 relative à la demande de subventions et à la réponse aux appels à projets de gestion de ressources en eau et des initiatives innovantes – Opération amplification de déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat historique,

CONSIDERANT que la télérelève est un levier pertinent pour minimiser les dérives de consommations d'eau et donc optimiser les prélèvements sur la ressource en eau,

CONSIDERANT que le projet du syndicat « Amplification du déploiement de la télérelève sur le périmètre du SICASIL » est lauréat de l'appel à projet « gestion de la ressource en eau » lancé par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en 2023,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a octroyé à ce titre au SICASIL une subvention de 500 000€, soit près d'un tiers de l'investissement nécessaire à l'extension de la télérelève,

CONSIDERANT que l'extension de la télérelève permettra de compléter la mise en œuvre de la télérelève prévue initialement dans le contrat de DSP, en passant de 50% à 90% des volumes consommés télérelevés,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de coupler le déploiement de la télérelève prévue dans le contrat de DSP, à l'extension de la télérelève permise par le financement du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour des questions d'économies d'échelle, de compatibilité des équipements et de délais d'intervention, en confiant cette mission au titulaire de la délégation de service public So'EAU (Suez Eau France),

CONSIDERANT que le SICASIL reste maître d'ouvrage de l'opération et finance intégralement l'investissement nécessaire pour l'extension de la télérelève, soit l'équipement de 18 879 compteurs supplémentaires,

CONSIDERANT qu'il convient donc d'établir un avenant au contrat de délégation de service public

**Le comité syndical,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant ainsi que tous actes ou documents à intervenir en exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0212-2023**

**OBJET : MODIFICATION DE LA SURTAXE SYNDICALE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CANNES, LE CANNET, MOUGINS, AURIBEAU-SUR-SIAGNE, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE, PEGOMAS, THEOULE-SUR-MER ET VALLAURIS**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON, MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ; M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE, M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO, Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0212\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose :

VU la délibération n° 0112-2022 du Comité Syndical du SICASIL du 16 décembre 2022 relative à l'approbation du rapport portant sur le choix de la Société SUEZ Eau France en qualité de délégataire du service public de l'eau potable et à l'approbation des termes du contrat de délégation et de ses annexes ;

VU la délibération n° 0212-2022 du 16 décembre 2022 relative à la modification de la surtaxe syndicale sur le territoire communal de Théoule-sur-Mer,

CONSIDERANT que dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, la gestion de l'eau potable a été confiée par le SICASIL à la Société SUEZ Eau France, avec une prise d'effet progressive comme suit :

- Début de l'exploitation des installations et du service correspondant au territoire communal de Théoule-sur-Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Début de l'exploitation des installations et du service correspondant au territoire communal de Cannes, Le Cannet, Mougins, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, et Vallauris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur de ce nouveau contrat a pour conséquence une modification des tarifs du délégataire ;

CONSIDERANT que l'article 88 du nouveau contrat de délégation de service public susvisé, précise que le concessionnaire percevra auprès des abonnés et des entités acheteuses d'eau en gros une part collectivité qui s'ajoute à sa propre rémunération ;

CONSIDERANT, par ailleurs, les charges d'investissement du SICASIL et donc le besoin d'augmenter le montant annuel consacré au renouvellement des réseaux et des branchements d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'au regard de ces charges et investissements à venir et compte tenu des évolutions contractuelles précédemment exposées, la surtaxe syndicale a été révisée sur le territoire communal de Théoule-sur-Mer le 1<sup>er</sup> janvier 2023, date d'entrée de la commune dans le périmètre du nouveau contrat de DSP ;

CONSIDERANT que la surtaxe syndicale doit être également révisée sur les communes bénéficiant du nouveau contrat de DSP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'harmoniser la surtaxe syndicale sur l'ensemble des communes du nouveau contrat, en tenant compte notamment d'une évolution de la formule de révision,

CONSIDERANT que la surtaxe syndicale n'est pas modifiée à cette occasion sur le territoire de la commune de Mandelieu-la Napoule car celle-ci dépend d'un autre contrat de DSP dont les tarifs de vente d'eau n'ont pas évolué,

Le Comité syndical,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la part Collectivité (en euros à date de valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour les ventes d'eau réalisées sur le territoire des communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Auribeau-Sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, Théoule-sur-mer et Vallauris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tels que définis ci-après :

## o Part fixe de la collectivité des ventes d'eau aux usagers :

Diamètre du compteur de l'abonné	Usage domestique, industriels et voiries publiques Montant annuel € HT	Usage agricole Montant annuel € HT
DN 12- DN 15	18,00 €	4,91 €
DN 20- DN 25	60,64 €	14,96 €
DN 30	75,29 €	18,42 €
DN 40- DN 50	136,30 €	32,86 €
DN 60 - DN 65	248,61 €	60,86 €
DN 80	334,97 €	82,44 €
DN 100	532,95 €	131,90 €
DN 150- DN 200	1 207,84 €	300,60 €

Les montants de la part fixe s'appliquent autant pour les compteurs d'eau traitée que d'eau brute.

## o Part variable de la collectivité des ventes d'eau aux usagers :

Tranche de consommation	Prix au m3 d'eau traitée Usages domestiques et industriels	Prix au m3 d'eau traitée Usage agricole	Prix au m3 d'eau brute Usages domestiques et industriels	Prix au m3 d'eau brute Usage agricole
0 à 40 m3/an	0,25 €	0,0350 €	0,25 €	0,0200 €
41 à 120 m3/an	0,20 €	0,0350 €	0,25 €	0,0200 €
121 à 160 m3/an	0,40 €	0,0472 €	0,25 €	0,0236 €
161 à 350 m3/an	0,40 €	0,0550 €	0,25 €	0,0250 €
351 à 1000 m3/an	0,43 €	0,0600 €	0,25 €	0,0300 €
1001 à 6000 m3/an	0,45 €	0,0900 €	0,25 €	0,0450 €
> 6000 m3/an	0,45 €	0,1200 €	0,25 €	0,0600 €

- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au titre des ventes d'eau en gros sur le périmètre des communes du nouveau contrat de DSP une part Collectivité s'élevant à :
  - o 0,35 €/m3 pour l'eau traitée,
  - o 0,25 €/m3 pour l'eau brute.

Ce montant sera ventilé selon une part variable et une part fixe. Celle-ci sera déterminée sur la base d'une moyenne pondérée des volumes de consommation constatés les années précédentes.



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0312-2023**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EAU POTABLE**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50  
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0312\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre l'incendie :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose :

En 1993 le SICASIL a signé un contrat de concession avec Suez, incluant notamment la construction de l'usine l'APIE.

Le Conseil Syndical du SICASIL a délibéré lors du conseil du 17 Décembre 2021 le protocole de fin de contrat. L'avenant prévoyait notamment la rétrocession à l'euro symbolique par SUEZ du système d'adduction Saint Cassien-Apié-Pigranel, comprenant notamment :

- l'usine de l'Apié située à Peymeinade,
- la canalisation entre l'Apié et le réservoir de Pigranel, situé sur Mougins
- le réservoir de Pigranel
- les parcelles afférentes audits ouvrages.

L'ensemble des biens précités seront inscrits dans l'actif de notre syndicat.

Les biens susvisés ont été estimés par le délégataire dans le cadre d'une concession à un montant de 9.783 millions d'euros (Valeur de poursuite d'usage).

Cette rétrocession, à l'euro symbolique, permet au syndicat d'avoir la pleine propriété de l'ouvrage de l'Apié et des ouvrages connexes, financés par le service public de l'eau potable.

Le budget principal Eau Potable 2023 adopté lors de la séance du 23 mars 2023 doit par conséquent être modifié afin d'y intégrer les écritures comptables qui permettront l'inscription dans l'actif du SICASIL de cette usine et des ouvrages connexes.

Ainsi, il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

#### RECETTES INVESTISSEMENT

Chap.	C/	Recettes	BP 2023	évolution	nouveau BP 2023
041	1318	Opérations patrimoniales	2 942 000,00 €	9 782 999,00 €	12 724 999,00 €

#### DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap.	C/	Dépenses	BP 2023	évolution	nouveau BP 2023
041	2138	Opérations patrimoniales	2 942 000,00 €	9 782 999,00 €	12 724 999,00 €
21	2138	Autres constructions	0,00 €	1,00 €	1,00 €
21	2111	Immobilisations corporelles	83 000,00 €	-1,00 €	82 999,00 €

**AR Prefecture**006-250601689-20231214-0312\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2, chapitre par chapitre, du budget principal Eau Potable 2023 comme suit :

**RECETTES INVESTISSEMENT**

Chap.	C/	Recettes	BP 2023	évolution	nouveau BP 2023
041	1318	Opérations patrimoniales	2 942 000,00 €	9 782 999,00 €	12 724 999,00 €

**DEPENSES INVESTISSEMENT**

Chap.	C/	Dépenses	BP 2023	évolution	nouveau BP 2023
041	2138	Opérations patrimoniales	2 942 000,00 €	9 782 999,00 €	12 724 999,00 €
21	2138	Autres constructions	0,00 €	1,00 €	1,00 €
21	2111	Immobilisations corporelles	83 000,00 €	-1,00 €	82 999,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE





**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0412\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

Etaient Présents :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L. 1612-1 permettant l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget ;

VU la délibération du Comité Syndical du SICASIL n°2003-2023 du 2123 mars 2023 adoptant le Budget principal 2023 ;

VU la délibération du Comité Syndical du SICASIL de ce jour, adoptant la décision modificative n°2 du Budget principal 2023 ;

CONSIDERANT que l'ouverture anticipée de crédits est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) ;

CONSIDERANT que les crédits d'investissement, ouverts au Budget principal 2023 et concernés par la présente délibération (hors RAR) représentent un montant de 13 794 607,40 € réparti comme suit :

Chapitre	Budget 2023		RAR		Crédits d'investissement
20 - Immobilisations incorporelles	37 159,00 €	-	28 159,00 €	=	9 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	112 115,31 €	-	14 614,31 €	=	97 501,00 €
23 - Immobilisations en cours	14 887 389,08 €	-	1 199 282,68 €	=	13 688 106,40 €
<b>Total</b>	<b>15 036 663,39 €</b>		<b>1 242 055,99 €</b>		<b>13 794 607,40 €</b>

CONSIDERANT que le quart des crédits 2023 possible d'ouvrir représente un montant de 3 448 651,85 € réparti comme suit :

Chapitre	Crédits d'investissement	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	2 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	97 501,00 €	24 375,25 €
23 - Immobilisations en cours	13 688 106,40 €	3 422 026,60 €
<b>Total</b>	<b>13 794 607,40 €</b>	<b>3 448 651,85 €</b>

CONSIDERANT que, pour le fonctionnement du SICASIL et afin de ne pas retarder le lancement de marchés ou de commandes du Budget principal, il convient d'ouvrir pour 2024, la somme de 3 448 651,60 € de crédits d'investissement de manière anticipée.

**Le comité syndical :**

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du Budget principal 2024 pour un montant de 3 448 651,85 € ;
- **AFFECTE** les crédits comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	2 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	24 375,25 €
23 - Immobilisations en cours	3 422 026,60 €
<b>Total</b>	<b>3 448 651,85 €</b>

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à engager et liquider les dépenses dans la limite des crédits votés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0512-2023**

**OBJET : BUDGET ANNEXE ENERGIE 2024 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT – POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0512\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

**AR Prefecture**006-250601689-20231214-0512\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Monsieur le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L. 1612-1 permettant l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget ;

VU la délibération du Comité Syndical du SICASIL n°2103-2023 du 23 mars 2023 adoptant le Budget annexe Energie 2023 ;

CONSIDERANT que l'ouverture anticipée de crédits est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) ;

CONSIDERANT que les crédits d'investissement, ouverts au Budget annexe Energie 2023 et concernés par la présente délibération (hors RAR) représentent un montant de 328 200,00 € réparti comme suit :

Chapitre	Budget 2023		RAR			Crédits d'investissement
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	-	-	€	=	30 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	90 000,00 €		-	€	=	90 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	208 200,00 €	-	-	€	=	208 200,00 €
<b>Total</b>	<b>328 200,00 €</b>		-	€		<b>328 200,00 €</b>

CONSIDERANT que le quart des crédits 2023 possible d'ouvrir représente un montant de 82 050,00 € réparti comme suit :

Chapitre	Crédits d'investissement	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	90 000,00 €	22 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	208 200,00 €	52 050,00 €
<b>Total</b>	<b>328 200,00 €</b>	<b>82 050,00 €</b>

CONSIDERANT que, pour le fonctionnement du SICASIL et afin de ne pas retarder le lancement de marchés ou de commandes sur le Budget annexe Energie, il convient d'ouvrir pour 2024, la somme de 82050,00 € de crédits d'investissement de manière anticipée.

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0512\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

~~Le comité syndical :~~

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du Budget annexe Energie 2024 pour un montant de 82 050,00 € ;
- **AFFECTE** les crédits comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	22 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	52 050,00 €
<b>Total</b>	<b>82 050,00 €</b>

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à engager et liquider les dépenses dans la limite des crédits votés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0612-2023**

**OBJET : BUDGET ANNEXE INCENDIE 2024 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT – POURSUITE DES OPERATIONS ENGAGEES**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0612\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25  
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

**AR Prefecture**006-250601689-20231214-0612\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023~~Monsieur le Président expose :~~

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L. 1612-1 permettant l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget ;

VU la délibération du Comité Syndical du SICASIL n°2203-2023 du 23mars 2023 adoptant le Budget annexe Incendie 2023 ;

CONSIDERANT que l'ouverture anticipée de crédits est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) ;

CONSIDERANT que les crédits d'investissement, ouverts au Budget annexe Incendie 2023 et concernés par la présente délibération (hors RAR) représentent un montant de 686 398,00 € réparti comme suit :

Chapitre	Budget 2023		RAR		Crédits d'investissement
20 - Immobilisations incorporelles	- €	-	- €	=	- €
21 - Immobilisations corporelles	7 500,00 €	-	- €	=	7 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	875 801,45 €	-	196 903,45 €	=	678 898,00 €
<b>Total</b>	<b>883 301,45 €</b>		<b>196 903,45 €</b>		<b>686 398,00 €</b>

CONSIDERANT que le quart des crédits 2023 possible d'ouvrir représente un montant de 171 599,50 € réparti comme suit :

Chapitre	Crédits d'investissement	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	7 500,00 €	1 875,00 €
23 - Immobilisations en cours	678 898,00 €	169 724,50 €
<b>Total</b>	<b>686 398,00 €</b>	<b>171 599,50 €</b>

CONSIDERANT que, pour le fonctionnement du SICASIL et afin de ne pas retarder le lancement de marchés ou de commandes sur le Budget annexe Incendie, il convient d'ouvrir pour 2024, la somme de 171 599,50 € de crédits d'investissement de manière anticipée.

**Le comité syndical :**

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du Budget annexe Incendie 2024 pour un montant de 171 599,50 € ;
- **AFFECTE** les crédits comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts par anticipation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 875,00 €
23 - Immobilisations en cours	169 724,50 €
<b>Total</b>	<b>171 599,50 €</b>

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant, à engager et liquider les dépenses dans la limite des crédits votés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0712-2023**

**OBJET : PASSAGE A LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 – DIFFERE DE  
MISE EN OEUVRE**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0712\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

~~Monsieur le Président expose~~

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n°0410-2022 du comité syndical du 13 octobre 2022 relative au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M 57 et à l'adoption du règlement budgétaire et financier du SICASIL ;

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et comptes publics locaux ;

CONSIDERANT qu'une généralisation à l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités territoriales qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il apparaissait pertinent, pour le Syndicat mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL), compte tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part de devancer l'obligation faite aux collectivités territoriales d'utiliser ce nouveau cadre comptable au 1er janvier 2024, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le périmètre de cette nouvelle norme comptable était celui des budgets gérés selon la nomenclature M14 soit pour le SICASIL, budget annexe « Incendie » ;

CONSIDERANT que malgré les travaux réalisés tout au long de l'année par les services du Syndicat et de la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en œuvre de ce référentiel, il est apparu que les outils informatiques de cette dernière ne permettent pas une gestion en M57 d'un budget annexe d'un établissement public à caractère industriel et commercial ;

CONSIDERANT que sur avis du comptable public, il est nécessaire de différer l'utilisation de la M57 par le Syndicat à l'évolution des logiciels de l'Etat et de conserver l'usage de la M14 pour son budget annexe « Incendie », sur les exercices 2023 et suivants ;

CONSIDERANT toutefois, que les dispositions du règlement budgétaire et financier adopté à l'occasion de la délibération du 13 octobre 2022, gardent toute leur pertinence et qu'il y a lieu d'en maintenir l'application;

**Le Comité Syndical :**

- **DECIDE** de poursuivre l'application de l'instruction budgétaire et comptable M14 développée pour le budget annexe « Incendie » ;
- **CONFIRME** le maintien du règlement budgétaire et financier tel qu'adopté dans le cadre de la délibération n°0410-2022 du 13 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0812-2023**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

– En exercice : 50  
– Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

– En exercice : 25  
– Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0812\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre l'incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose :

Le SICASIL a la nécessité de détenir au sein de son établissement un Délégué à la Protection des Données au regard des dispositions prévues par la Loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'agent en charge de ces missions au sein de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) détient les compétences et pourrait apporter son expertise en la matière, conseiller et accompagner le syndicat sur ces thématiques.

Une convention de mise à disposition à titre individuel d'un agent pourrait être signée entre la CACPL et le SICASIL afin de fixer les modalités de mise à disposition suivantes :

- Durée : un an renouvelable pour une même période dans la limite de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- Quotité de quatre heures mensuelles ;
- Le SICASIL remboursera au prorata temporis les salaires et charges de l'agent mis à disposition.

**Le comité syndical :**

- **APPROUVE** la signature d'une convention fixant les modalités de mise à disposition de l'agent délégué à la Protection des Données de la CAPL au SICASIL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Michel SAUVAGE



**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR  
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP  
- SICASIL -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION n° 0912-2023**

**OBJET : PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE – UNITE DE TRAITEMENT DE L'EAU EN LIBYE**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 08 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 34

Secrétaire de séance :

Mme POURREYRON

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,  
Jacques NESA, Eric CATANESE, Antoine BABU, Guy  
LOPINTO, Didier CARRETERO et Jean-Luc RICHARD.

Pour la CAPG

Mmes Michèle PAGANIN, Florence SIMON ;  
M. Robert NOVELLI et Marc COMBE.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,  
M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO,  
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,

**AR Prefecture**

006-250601689-20231214-0912\_2023-DE  
Reçu le 15/12/2023

Pour la compétence défense extérieure contre  
l'incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 17

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;  
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO, Eric  
CATANESE et Antoine BABU.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;  
MM. Jacques NESA et Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

-

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne

Mme Michèle PAGANIN.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;  
M. Thierry COMODINI.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE.

Pour la Commune Du Cannet

M. Marc OCCELLI par M. Didier CARRETERO ;

Monsieur le Président expose

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, à la suite d'une forte tempête et d'une pluie abondante, deux barrages ont cédé entraînant une terrible inondation qui a ravagé des quartiers entiers de la ville de Derna en Libye. Les habitations mais aussi les routes et ponts menant à la ville ont été complètement détruits. La communication a été difficile car l'électricité, le téléphone et les connexions internet ont été longtemps coupés. La ville de Derna, dans l'Est de la Libye a été déclarée zone sinistrée et les autorités libyennes ont appelé la communauté internationale à leur venir en aide.

C'est dans ce contexte d'urgence que le syndicat s'est immédiatement mobilisé pour agir en faveur des sinistrés en prenant l'attache de l'ONG ACTED. En effet, ACTED est présente en Libye depuis 2011 et est la seule ONG internationale présente à Derna. Dans un premier temps ACTED a fourni une aide immédiate en urgence aux populations afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et protéger leur santé et dignité.

Après les premières mesures sanitaires d'urgence, ADTED souhaiterait, sous l'égide d'Aquassistance, fournir une unité de traitement de l'eau pour la ville de Derna. L'ONG a identifié sur place un grand besoin de watertrucking et distribution d'eau potable.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une aide à l'ONG ACTED, d'un montant de 20 000 € (10 000 € à la signature d'une convention et 10 000 € lorsque l'unité de traitement de l'eau sera opérationnelle).

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 en section de fonctionnement dans le chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6713 « dons et libéralités ».

**Le comité syndical :**

- **APPROUVE** le versement d'une aide de 20 000 € à l'ONG ACTED pour l'installation d'une unité de traitement de l'eau pour la ville de DERNNA en LIBYE;
- **DECIDE** de programmer cette dépense au compte 6713 du budget principal 2024 ;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Michel SAUVAGE

